

# Communauté de Communes du Canton de La Chambre

## La 4C

45 Route de La Combe 73130 ST ETIENNE DE CUINES

Tél : 04 79 56 26 64 – Fax : 04 79 59 40 79 – Mail : comcomcc@orange.fr

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 27 MARS 2017

**Présents** : Mesdames BERTRAND, CHEVALLIER, DUPENLOUP, BIGNARDI, CLEMENT, PERNET et Messieurs DURIEUX, BAUDIN, BOST, PORTAZ, PELLISSIER, Roger COHENDET, POUCHOULIN, JAL, BONNIVARD, LAZZARO, ARNOUX, JAMEN, CHENE, GIRARD, BORDON, ANDRE, LAMOTTE, ROCHETTE.

**Absents excusés** :

Madame Sandrine DAUTIEE	procuration à	Monsieur Gérald DURIEUX
Madame Françoise COMBET-BLANC	procuration à	Monsieur Dominique LAZZARO
Madame Virginie BORONAT	procuration à	Monsieur Marcel LAMOTTE
Monsieur Robert COHENDET	procuration à	Monsieur Bernard CHENE
Monsieur Claude BERARD	procuration à	Monsieur Philippe GIRARD

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2016

Le Président soumet à l'assemblée l'approbation du compte-rendu de la séance du 2 février 2017.

Mme DUPENLOUP souhaite modifier les termes de son intervention sur la fusion des communes comme suit : « Mme DUPENLOUP s'étonne de ce que les propositions de fusions de communes visent les petites communes de montagne et non les communes de vallée pourtant toutes proches les unes des autres ».

M. GIRARD précise, sur le sujet de la reprise de l'emprunt de l'ex CCVG par la 4C, qu'il n'y aura pas d'impact sur les attributions de compensation versées à la commune de Ste Marie de Cuines puisque la 4C est issue de l'extension de l'ex CCVG, bénéficiaire de cet emprunt.

M. CHENE rectifie le nom du représentant de La 4C pour la commune nouvelle de St François Longchamp au sein du SPM : il s'agit de M. **Robert** COHENDET, élu délégué suppléant, et non Roger COHENDET.

#### ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le Président donne la parole à M. Laurent MICHEL, ASADAC, en charge de la présentation des orientations budgétaires 2017 intégrant une perspective jusqu'en 2020, jointe au présent compte-rendu.

Il s'agit, aujourd'hui, d'une explication, le vote du budget étant à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Communautaire.

A l'issue de cet exposé, plusieurs remarques sont formulées par l'assemblée :

- M. BORDON s'interroge sur l'opportunité d'une éventuelle fusion anticipée avec Cœur de Maurienne afin de bénéficier des avantages financiers accordés aux entités qui font le choix de se regrouper.
- Le Président répond que cette éventualité sera à réfléchir en fonction des l'évolution des finances de la 4C.
- Mme DUPENLOUP pense que ces avantages financiers sont voués à disparaître avec le temps.
- M. CHENE remarque que les futures élections Présidentielles et Législatives n'auront pas d'impact sur le déroulement du programme de redressement des finances publiques lancé et que les mesures de réduction des dotations étatiques et l'envol du FPIC vont perdurer.
- Le Président donne lecture du courriel qu'il a envoyé à M. le Sous-Préfet pour lui faire part de son indignation et de son inquiétude face à la montée en puissance du FPIC et à la baisse de la DGF : comment les communes et intercommunalités vont-elles pouvoir faire face à leurs charges (liées à leurs compétences) ?

## **TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE SECURISATION DES ABORDS DE LA GARE DE ST AVRE – LA CHAMBRE**

M. POUCHOULIN résume l'avancement des travaux :

- Le dévoiement de la route départementale est en cours,
- Un alternat a été mis en place ce jour,
- Les travaux d'enfouissement de la ligne de secours ARKEMA ont également débutés,
- Le Conseil Municipal de St Avre a donné son accord au prolongement de l'enfouissement de cette ligne au-delà des travaux,
- Les acquisitions foncières pour les besoins du futur giratoire sont en cours de finalisation, notamment avec ARKEMA. Seule la négociation avec les services de la SNCF est compliquée, les contacts avec les différents interlocuteurs de la SNCF sont restés sans suite. Le patrimoine étant géré par une filiale spécifique il faut maintenant reprendre toutes les démarches.

Le président souligne qu'ARKEMA collabore avec la 4C pour le bon déroulement des opérations.

## **TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE CUISINES ET LOCAUX DE STOCKAGE DES COUCHES A LA HALTE-GARDERIE DE ST ETIENNE DE CUINES ET A LA MICRO-CRECHE DE ST REMY DE MAURIENNE**

M. JAL explique que la dérogation qui permettait aux parents de fournir les repas de leurs enfants est caduque.

Les cuisines de la halte-garderie et de la micro-crèche doivent être mises aux normes pour assurer la confection des repas.

Les travaux seront financés à hauteur de 80% par la CAF.

Un architecte, M. TERMIGNON, a été mandaté pour établir une étude de faisabilité avant fin avril.

La réalisation se fera fin 2017 ou courant 2018.

Dans ce cadre, il convient également de procéder aux régularisations foncières nécessaires avec les deux communes concernées, les terrains n'ayant pas, à ce jour, fait l'objet de cessions à la 4C.

## **CREATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF**

Le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 2 février dernier, trois hypothèses avaient été évoquées pour pallier aux besoins du service administratif.

Il a travaillé sur chacune d'entre elles et propose ses conclusions :

- Un cabinet extérieur ne peut être que consulté ponctuellement sur un sujet précis, ce qui ne répond pas à nos besoins,
- Une proposition de mutualisation d'un poste avec la Communauté de Communes Portes de Maurienne a été faite à M. GENON, Président. Ce dernier a répondu avoir besoin d'un agent à temps plein, une mutualisation n'est donc pas envisageable.

En conséquence, il propose la création d'un poste administratif à temps complet et sollicite des volontaires pour participer à la commission en charge du recrutement.

Sont volontaires :

- Mme CHEVALLIER,
- Mme PERNET,
- M. ARNOUX,
- M. BORDON

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un poste administratif à temps complet,
- CHARGE les membres de la commission d'effectuer les démarches nécessaires à ce recrutement.

## **COUT DE FONCTIONNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES (point rajouté à l'ordre du jour)**

Le Président fait part de son souhait de voir, prise en charge par la 4C, une partie (50%) du coût des repas des cantines scolaires des communes membres dans le cadre de la compétence « Enfance et jeunesse ». Cette démarche vise à soulager financièrement les communes.

Il propose de procéder à un vote de principe, le choix définitif se fera lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VOTE le principe de la prise en charge de 50% du coût des repas des cantines scolaires par la 4C.

## SUBVENTIONS 2017

Dans un premier temps, M. CHENE tient à remercier les membres de la commission finances pour leur implication et leur travail.

Il propose les subventions suivantes.

### 1 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION DECLICC

Après avoir entendu le bilan des actions mises en place en 2016 et pris connaissance du Budget Prévisionnel 2017, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la demande de subvention de l'association DECLICC, s'élevant pour l'année 2017 à 447 284 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à 28 voix Pour et 1 abstention :

- **DECIDE** d'allouer à l'Association D.E.C.L.I.C.C pour l'année 2017, une subvention de 447 284 Euros. Les conditions d'attribution de cette subvention sont détaillées dans la Convention signée entre les deux parties et annexée à la présente.
  
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

### 2 – SUBVENTION AU GDAMM

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la demande de subvention du Groupement de Développement Agricole de Moyenne Maurienne (G.D.A.M.M.), d'un montant de 4 000 € pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer au G.D.A.M.M. pour l'année 2017 une subvention de **3 500 €**.
  
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

### 3 – SUBVENTION AU COLLEGE DE ST ETIENNE DE CUINES

Après avoir pris connaissance du courrier de demande de subventions pour l'année 2017, de Monsieur CHAMPION, Principal du Collège de St Etienne de Cuines, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer, au Collège de St Etienne de Cuines, les subventions suivantes :
  - **4 000 Euros** pour l'achat des fournitures scolaires,
  - **1 000 Euros** pour la valorisation du patrimoine culturel local (classe montagne / randonnées en EPS),
  - **5 000 Euros** pour l'organisation de manifestations dans le cadre de la semaine culturelle,
  
- **DECIDE** de prendre en charge l'achat des cahiers de travaux dirigés pour l'année scolaire 2017/2018 pour un montant de 5 000 € maximum.

### 4 – SUBVENTION A MAURIENNE LUTTE

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la demande de subvention de l'Association Maurienne Lutte, d'un montant de 1 500 € pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer à l'Association Maurienne Lutte pour l'année 2017 une subvention de **1 500 €**.
  
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

## 5 – SUBVENTION AU CIAS

M. POUCHOULIN explique que les communes ne contribuent pas au fonctionnement du CIAS qui doit faire face à une charge financière importante due notamment à la souscription d'une assurance en faveur des membres du Conseil d'Administration non élus. Il sollicitera une participation de la 4C dès 2018 et demande une provision pour 2017. Pour faire face aux dépenses du Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS), le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 000 €, à titre de provision, pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer au C.I.A.S. pour l'année 2017 une subvention de **1 000 €**.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

## ANNULATION PARTIELLE DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE A L'OFFICE DU TOURISME DES VILLARDS

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du deux février deux-mille-dix-sept, a attribué un acompte de 30 000 euros à l'office du tourisme de la vallée des Villards au titre du financement de la partie promotion touristique pour la saison hivernale 2016/2017, selon l'estimation fournie la M. BONNIVARD, Président de l'EPIC. Cette somme a été mandatée le 27 février 2017 (mandat 185 – bordereau 22).

En date du 5 mars 2017, M. BONNIVARD informait la 4C du coût définitif de la promotion touristique hivernale 2016/2017 qui s'élève à 17 800 euros.

En conséquence, l'office du tourisme de la vallée des Villards devra rembourser à la 4C la somme de 12 200 euros.

Vu l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** à l'unanimité la 4C à procéder à une annulation partielle du mandat 185 bordereau 22 pour la somme de 12 200 euros,
- **DEMANDE** à l'office du tourisme de la vallée des Villard le remboursement de cette somme.

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'ADMR, LA MAPAD ET LA 4C POUR LE SUBVENTIONNEMENT DU PORTAGE DE REPAS

Le Président soumet aux membres présents la convention tripartite (ADMR, EHPAD et COMMUNAUTE DE COMMUNES) définissant les modalités de financement du portage de repas. Par cette convention la Communauté de Communes du Canton de La Chambre s'engage à soutenir financièrement ce service par l'attribution d'une subvention de 0,65 € par repas servi pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017. Cette convention pourra être renouvelée par expresse reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer cette convention avec l'ADMR du Canton de La Chambre et l'EHPAD Bel'fontaine du Canton de La Chambre.

## PARTICIPATION DE LA 4C A L'ETUDE DE FAISABILITE D'AMENAGEMENT D'UNE CUISINE CENTRALE POUR LA RESTAURATION ENFANCE ET PETITE ENFANCE

Le Président, dans le cadre du projet de construction d'une cuisine centrale pour la restauration enfance et petite enfance, expose la proposition faite par le Conseil Départemental d'une étude associant les communautés de Communes Porte de Maurienne, 4C, Cœur de Maurienne et Maurienne Galibier.

Il invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur un accord de principe, les modalités précises de ce dossier restant à définir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** un accord de principe pour une étude de faisabilité commune aux quatre Communautés de Communes concernées par ce projet

## **MISE A JOUR CADASTRALE DES BIENS DE LA 4C EN VUE D'ACQUISITIONS FONCIERES**

Le Président précise que ce point a été abordé lors de l'intervention de M. JAL sur le projet de construction de cuisines pour la halte-garderie et la micro-crèche.

Les régularisations foncières concernent les communes de St Etienne de Cuines et de St Rémy de Maurienne, et plus précisément les parcelles sur lesquelles sont construits les locaux de la 4C, de la halte-garderie et de la micro-crèche.

Afin de définir les modalités de ces cessions, une négociation sera ouverte avec les maires de ces communes.

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES DANS LE CADRE DU CONTRAT AMBITION REGION**

Le Président rappelle l'intervention financière de la Région auprès des territoires par le biais des Contrats Ambition Région (CAR). Ces contrats sont portés par les EPCI.

Dans ce cadre, une réunion avec les services de la Région en présence de Mme Emilie BONNIVARD, Conseillère Régionale, a listé les projets retenus et a permis d'attribuer à la 4C et à ses communes membres une enveloppe de 301 500 € pour leur financement.

Il convient aujourd'hui de contractualiser avec la Région et d'approuver le programme opérationnel retenu.

Il appartiendra ensuite à chaque dépositaire de projet de délibérer sur son propre programme et de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Région.

Il donne lecture du projet de délibération suivant :

**Monsieur le Président** rappelle la volonté de la Région Auvergne Rhône Alpes de mettre en place de nouveaux contrats, les Contrats Ambition Région, signés avec les EPCI en faveur des projets d'aménagement du territoire.

Il rappelle la volonté de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre de solliciter une contractualisation conjointe aux cinq EPCI de la vallée de la Maurienne avec la Région pour un contrat à l'échelle de cette vallée.

Dans ce cadre, il appartient à chaque communauté de communes de délibérer sur son propre programme opérationnel.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la contractualisation avec la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif Contrat Ambition Région pour le territoire de la Maurienne. Pour la Communauté de Communes du Canton de La Chambre les crédits Régionaux représentent un montant total de 301 500 €,
- **APPROUVE** la stratégie du territoire de Maurienne,
- **VALIDE** le choix de mobiliser les crédits régionaux sur les opérations fléchées sur le programme opérationnel joint en annexe (tableau des opérations en annexe),
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte y afférent.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **1- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

**Vu** le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaire de catégorie C et B,

Le Président expose aux membres de l'assemblée délibérante que le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux, adjoints d'animation territoriaux, agents sociaux territoriaux de catégorie C ont été modifiés par le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 susvisé. Les fonctionnaires territoriaux, titulaires et stagiaires, membres de ces cadres d'emplois sont reclassés de droit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le nouveau cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux, adjoints d'animation territoriaux, agents sociaux territoriaux sur la base des dispositions dudit décret.

Il propose donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité, pour le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois permanents de la Communauté de Communes ainsi qu'il suit à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Anciens grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Nouveaux grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1	32 h 30	Adjoint technique territorial	1	32 h 30
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	35 h 00	Adjoint technique territorial	1	35 h 00
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	20 h 00	Adjoint technique territorial	1	20 h 00
Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> Classe	1	35 h 00	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	35 h 00
Adjoint administratif territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h 00	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h 00
Agent social territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h 00	Agent social territorial	1	35 h 00
Adjoint d'animation territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	2	28 h 00	Adjoint d'animation territorial	2	28 h 00
Adjoint d'animation territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	3	35 h 00	Adjoint d'animation territorial	3	35 h 00

## **2- SCOT**

M. ARNOUX fait part à l'assemblée des éléments de la dernière réunion du SCOT.

Les retombées financières du chantier Lyon-Turin pour la vallée de la Maurienne ne semblent pas à la hauteur des espérances.

Il informe que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne ne peut répondre favorablement aux demandes d'implantation d'entreprises sur son territoire par manque de place.

Il s'insurge du fait que les emplacements disponibles dans les différentes zones artisanales et industrielles du secteur de la 4C ne soient pas mises en avant par Maurienne Expansion.

Il propose de convier les responsables de Maurienne Expansion et de Cœur de Maurienne à une réunion pour traiter du sujet et, dans ce cadre, de leur communiquer un état des terrains ou locaux disponibles sur le territoire de la 4C.

### 3- FPIC – DOTATIONS - ECHANGES AVEC M. LE SOUS-PREFET

Le président donne lecture des échanges qu'il a eus avec M. le Sous-Préfet sur le financement des communes et intercommunalités :

#### TEXTE DU PRESIDENT

Bonsoir,

*Que faire pour gérer une com com et surtout une commune.*

*Outre les baisses des dotations...*

*Les perspectives du Fpic sont scandaleuses et je vais proposer si aucune discussion n'est possible devant ce diktat des Finances Publiques... une vague de démission. Je serai le premier.*

*Ce soir, Dob de la com com, pour info, le Fpic qui était de 600ke en 2016 pour les communes sera de 1300ke pour 2018.*

*On a augmenté nos taxes en 2016...*

*Qui peut nous aider ?*

*Cordialement*

**Ch. Rochette**

#### REPONSE DE M. LE SOUS-PREFET

Bonsoir M. le président,

*Vous venez de m'adresser un SMS sur la situation de votre collectivité au regard du prélèvement du FPIC.*

*Sans entrer dans le détail (très technique) de calcul du FPIC et de son montant dû par collectivité, je vous précise que sont contributeurs au FPIC les communes ou ensemble intercommunaux dont le potentiel financier agrégé (PFLA) par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national, soit en 2016 un seuil de déclenchement à 581,26 euros par habitant. Le PFLA par habitant de la 4C est de 1 002,56 euros en 2016, soit très nettement au-dessus du PFLA moyen constaté.*

*Enfin, les ressources permettant d'alimenter l'enveloppe du FPIC sont passées entre 2013 de 350 MEUR à plus d'1 milliard en 2016 (2% des ressources fiscales des EPCI et communes), d'où l'augmentation contributive d'un EPCI comme la 4C depuis quatre ans.*

*Je ne sous-estime aucunement l'effort de votre collectivité au mécanisme du FPIC dont je rappelle qu'il a été conçu comme un instrument de solidarité financière entre collectivité à l'échelle du territoire national.*

*Afin que cet effort ne pénalise pas l'investissement public, facteur important de croissance et d'emploi local, d'importantes mesures ont été adoptées pour soutenir l'investissement, et aider les élus. Ainsi, outre la bonification de la DETR, depuis 2016, a été mis en place au 1er janvier de l'année dernière le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).*

*En 2016 et pour le seul arrondissement de la Maurienne, plus de 2,5 MEUR de FSIL ont été attribués, et pour la seule 4C 686 479,24 EUR (soit 496 875 EUR pour l'EPCI et 189 604,24 EUR - St-François-Longchamp et St-Rémy-de-Maurienne - pour deux de ses communes membres. S'y nous y ajoutons le montant du FAST attribué au titre du projet de PEM de Saint-Avre pour 285 KEUR, c'est un effort de près 950 KEUR qui a été réalisé en 2016 sur votre seule CC.*

*A cela s'ajoute la DETR pour mémoire, soit un montant de 594 511 EUR pour toute la vallée. La 4C a bénéficié de 170 936 EUR au titre de ses communes membres (La Chambre, La Chapelle, Montgellafrey et Sté-Marie-de-Cuines).*

*Vous le savez, je me suis pleinement engagé à soutenir le territoire de Maurienne et à faire que le FSIL et la DETR puissent agir comme des leviers directs au profit de l'investissement des communes car tel est bien l'enjeu. En outre, la Maurienne peut s'appuyer sur le contrat de territoire et ainsi porter d'autres projets en faveur des investissements locaux. En 2016, plus de 9 MEUR ont été engagés sur une enveloppe de 40 MEUR.*

*Enfin, l'effort marqué en 2016 sera poursuivi et augmenté en 2017. Le contrat de ruralité que j'appelais de mes vœux à l'échelle du territoire est en passe d'être finalisé pour un montant de subvention de plus de 600 KEUR en 2017. A cela s'ajouteront les projets du FSIL dit de la 1ère enveloppe, soit plus de 2MEUR à l'échelle du département en 2017.*

*Tels sont les éléments que je souhaitais vous apporter M. le président.*

*Je reste à votre disposition pour tout échange naturellement.*

*Très cordialement,*

**Morgan TANGUY**

**Sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne.**

#### TEXTE DU PRESIDENT

Bonsoir

*Je sors de réunion DOB.*

*Je leur ai fait part en fin de réunion de mon sms et de votre mail en réponse.*

*Merci, même si ça ne résout pas nos problèmes de bouclage...*

*Comment utiliser les subventions sans cash ni marge de manœuvre ?*

*Il devrait y avoir plus d'équité entre les territoires et non une punition pour non regroupement; ou alors il fallait l'imposer. Enfin les élus sont dépités.*

*Bien cordialement*

**Ch.Rochette**

REPONSE DE M. LE SOUS-PREFET

*Bonsoir M. le Président,*

*Je prends note de ce retour et vous en remercie.*

*Une plus grande intégration communautaire n'aurait pas modifié sensiblement la contribution des EPCI de Maurienne au FPIC.*

*Je comprends l'inquiétude des élus et n'ai jamais éludé cette question des dotations versées aux CL.*

*Le FPIC, je me répète est un outil de solidarité financière au bénéfice des CL les plus pauvres et avait pour objectif d'annuler ou de limiter plus strictement les effets de la contribution au redressement des finances publiques pour les communes ou CL éligibles à la DSU ou à la DSR (- 50 milliards sur le triennal 2015 - 2017, avec une contribution, je le rappelle de près de 18 milliards pour l'Etat (11 milliards pour les CL).*

*Je vais continuer à porter le maximum de projets pour les CL de Maurienne. Mon engagement pour 2017 sera total, avec pour objectif de servir les CL à hauteur de 30 à 50 % de taux de subvention.*

*A votre disposition pour échanger.*

*Bien cordialement,*

**Morgan TANGUY**

**Sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne.**

Dans le prolongement, lundi 3 avril, le Président a adressé le texte suivant :

*Pour compléter le tableau il est indispensable de regarder l'impact de ces lois et l'utilisation faite par les Services des Finances Publiques, qui, pour mémoire nous étaient présentées lors des schémas de la CDCI comme garantes de notre bon fonctionnement et à même de nous éclairer sur notre avenir fiscal....utilisation vengeresse contre les communes et com com qui n'auraient pas fusionnées selon le projet du Préfet, alors que cela était présenté comme LEGAL et possible.*

*Aujourd'hui, sur une com com conforme à la loi car bénéficiant du nombre suffisant d'habitants pour ne pas élargir son périmètre, la punition et la potion sont amères.*

*Le FPIC passe en 3 ans de 630 000 euros à près de 1 300 000 euros pour les communes de la 4C.*

*La DGF pour St Rémy de Maurienne est passée en 3 ans de 120 000 euros à près de 13 000 euros !*

*Cela est ingérable et aucun investissement ne sera programmé cette année.*

*La schizophrénie de l'Etat s'étale au grand jour.*

*Avec le FSIL, il suscite et soutient l'investissement par des subventions et dans le même temps il nous coupe les vivres !*

*PIRE l'Etat fait supporter 1 milliard et demi d'euros de dette aux communes car il veut réduire la dette nationale et*

*débourse 1 milliard 85 millions d'euros en moins de 24h.....pour calmer les émeutes en Guyane !*

*Pour qui nous prend-on ?*

**Christian ROCHETTE,**

**Président de la 4C,**

**Maire de St Rémy de Maurienne**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Christian ROCHETTE

Président de La 4C



**Communauté de Communes  
du Canton de la Chambre**

45 route de la Combe

73130 ST Etienne de Cuines

Tél. : 04.79.56.26.64 - Fax : 04.79.59.40.79